Donation

Afin de préparer votre projet de donation, nous vous invitons à réunir les pièces suivantes avant votre rendez-vous. Cochez celles dont vous disposez.

IDENTITÉ ET ÉTAT CIVIL

- [] Pièce d'identité du donateur
- [] Pièce d'identité de chacun des bénéficiaires
- [] Acte de naissance de moins de trois mois du donateur et de chaque bénéficiaire
- [] Livret de famille
- [] État civil de tous les enfants du donateur, y compris ceux issus d'une précédente union
- [] Contrat de mariage ou convention de PACS (le cas échéant)
- [] Jugement de divorce ou acte de changement de régime matrimonial du donateur (le cas échéant)
- [] Situation matrimoniale de chaque bénéficiaire (livret de famille, contrat de mariage ou convention de PACS)
- [] Justificatif d'une mesure de protection : tutelle, curatelle ou habilitation familiale (le cas échéant)

BIENS OU SOMMES CONCERNÉS PAR LA DONATION

- [] Titre de propriété (s'il s'agit d'un bien immobilier)
- [] Dernier avis de taxe foncière (le cas échéant)
- [] Estimation récente du bien immobilier donné, établie par un professionnel
- [] Pour un terrain : document d'arpentage, procès-verbal de bornage, permis de construire et déclaration attestant l'achèvement des travaux (le cas échéant)
- [] Relevés de comptes bancaires ou de placements d'épargne (s'il s'agit d'une somme d'argent)
- [] Statuts à jour, extrait Kbis, dernier bilan et coordonnées de l'expert-comptable (s'il s'agit de parts sociales)

AUTRES ÉLÉMENTS UTILES

- [] Copie des actes de donations antérieurement consenties (donations, donations-partages, dons manuels enregistrés)
- [] Coordonnées complètes de chacun des bénéficiaires
- [] Relevé d'identité bancaire de chacune des parties

À PRÉPARER / QUESTIONS À NOTER AVANT LE RENDEZ-VOUS

Notez ici les points que vous souhaitez aborder avec le notaire.

NOTAIRES DIVONNE

Joseph Laurent, Françoise Chamot et Manon Thomasset, notaires à Divonne-les-Bains
96 rue Voltaire, 01220 Divonne-les-Bains · +33 (0)4 50 28 10 40 · laurent.divonne.01099@notaires.fr

La présente liste est indicative et non exhaustive. Selon les particularités de votre situation, l'étude pourra être amenée à vous demander des pièces complémentaires. Ce document a une vocation purement pratique : il ne constitue pas un conseil juridique et ne remplace pas l'examen personnalisé de votre dossier par l'étude. Si une pièce ne vous est pas accessible ou n'existe pas dans votre situation, il n'est pas nécessaire d'en retarder la prise de rendez-vous : signalez-le à l'étude.